

2016 DGRI 97 Subvention (10.000 euros) à l'Association Française des Communes, Départements et Régions pour la Paix – AFCD RP (92).

PROJET DE DÉLIBÉRATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'Association Française des Communes, Départements et Régions pour la Paix (AFCD RP) a pour objet de réunir des collectivités territoriales, de contribuer à l'information, à la formation et aux échanges nécessaires à leur contribution au développement d'une « Culture de la Paix ».

Dans ce cadre, l'AFCD RP propose la mise en place d'un Programme Local d'Action pour une Culture de la Paix à Paris. Il s'agit de travailler avec la Ville de Paris sur les notions de mémoire, à travers l'histoire d'Hiroshima, et plus globalement sur les axes d'action de la culture de la paix telle que définie par l'UNESCO dans sa résolution A/RES/52/13.

Ce programme, intitulé « Je cultive la paix à Paris », se déroule entre septembre 2016 et mars 2017. Il a pour objectifs de contribuer à l'émergence d'une culture de la paix à travers des initiatives culturelles, éducatives, informatives et environnementales à Paris et de favoriser les échanges et coopérations entre collectivités de différentes régions du monde.

Il s'articule autour de trois activités principales :

- des animations pédagogiques auprès d'élèves des écoles élémentaires parisiennes s'appuyant sur des expositions sur Hiroshima et la culture de la paix ;
- une activité pédagogique et commémorative autour de la plantation et la culture, dans l'espace public parisien, des graines issues d'arbres ayant survécu au bombardement d'Hiroshima ;
- la préparation des rencontres 2017 des collectivités locales du bassin méditerranéen sur les thèmes de la culture de la paix et de l'olympisme (Jeux méditerranéens).

Compte tenu de l'intérêt de ce programme, je vous propose d'attribuer une subvention d'un montant de 10.000 euros en 2016 à l'Association Française des Communes, Départements et Régions pour la Paix au titre de l'action internationale de la Ville de Paris.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2016 DGRI 97 Subvention (10.000 euros) à l'Association Française des Communes, Départements et Régions pour la Paix – AFCDRP (92).

Le Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Française des Communes, Départements et Régions pour la Paix (AFCDRP) ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick KLUGMAN au nom de la 7^{ème} Commission ;

Délibère

Article 1: Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'Association Française des Communes, Départements et Régions pour la Paix, 1 place du Onze Novembre 92240 Malakoff (n° simpa 187424 ; dossier 2016_08983) ;

Article 2 : La dépense sera imputée sur la ligne VF 07002, chapitre 65, nature 6574, fonction 048 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2016 et suivants, au titre des relations internationales.